



Municipalité de Belcourt

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES A VALEUR PATRIMONIALE

AVIS PUBLIC est donné :

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PROJET de « règlement numéro 176-23 relatif à la démolition d'immeubles à valeur patrimoniale ».

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2023, à 19h30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet du projet de règlement est d'établir les règles applicables en matière de démolition d'immeubles et d'intégrer les nouvelles dispositions exigées par la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, notamment quant à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières du bureau municipal situé au 219, rue communautaire, Belcourt ou encore sur le site internet de la municipalité.

Donné à Belcourt, ce 3 mai 2023

Nathalie Lizotte

Directrice générale, greffière-trésorière